Image not found or type unknown

Reconnaissance d'un jugement français en belgique

Par **Mike76**, le **26/03/2009** à **07:09**

Bonjour,
Je suis séparé depuis septembre 2006, la maman de notre fille a reporté des dates de jugements pour la garde de notre fille jusqu'en décembre 2006 et m'a empêché de voir ma fille pendant cette période et jusqu'à la mise en place du jugement... A cause que je n'avais pas vu ma fille depuis plusieurs mois, par jurisprudence et comme ma fille n'avait pas encore 2 ans, je n'ai eu qu'une garde élargie...
Récemment, la maman de notre fille m'a annoncé qu'elle partait vivre à Bruxelles en Belgique, je me demandais donc comment faire pour que le jugement déjà établie soit valable en Belgique et si nous trouvions un accord comment enttre avocat si il était valable où qu'il fallait à nouveau passer devant le JAF...
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés